

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XV

MONTREAL. FÉVRIER 1897

No 10

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Érection et délimitation de municipalités scolaires.—Nominations diverses, etc.—Bureau des Examineurs catholiques de Montréal (suite).—115e réunion des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval.—Conseil de l'Instruction publique.—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :** De la Dictée comme moyen d'enseigner l'orthographe.—Dictées d'orthographe usuelle.—Phrases à corriger.—Composition : *Les orphelins, Emploi d'argent, Un accident.*—Exercices de calcul.—**TRIBUNE LIBRE :** Le système métrique (suite).—**LECTURE POUR TOUS :** Bienveillance et bienfaisance.—Le prince violent.—Les petites misères et leurs remèdes.—Pensées diverses.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ériger en municipalité scolaire (pour les catholiques seulement), sous le nom de "Saint-Pierre-de-Vérone," comté de Missisquoi, le territoire ci-dessous décrit, savoir : les Nos 16 jusqu'à 20 ; 26 jusqu'à 39 ; 45 jusqu'à 52 ; 58 jusqu'à 72 ; 79 jusqu'à 92 ; 97 jusqu'à 105 ; 108 jusqu'à 110 ; 132 jusqu'à 153 ; 155 jusqu'à 211 ; une partie du lot 214 ; une partie du lot 228 ; 241 jusqu'à 243 ; 251 jusqu'à 257 ; 263 et 264, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Stanbridge, comté de Missisquoi (municipalité scolaire de Saint-Damien de Stanbridge) ;

Aussi les lots 120 jusqu'à 123 ; 125 jusqu'à 137, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel dans la municipalité scolaire de Notre-Dame-des-Anges de Stanbridge, Missisquoi ;

Aussi les lots Nos 1 jusqu'à 15 ; 21 jusqu'à 25 ; 40 jusqu'à 44 ; 53 jusqu'à 57 ; 73 jusqu'à 78 ; 93 jusqu'à 96 ; 106 et 107 ; 111 jusqu'à 131, et 154, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Stanbridge, municipalité scolaire de "Saint-Sébastien," Iberville ;

Aussi les Nos 170 jusqu'à 181, inclusivement, tous des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de "Saint-George de Clarenceville," Missisquoi, encore dans la municipalité scolaire de Saint-Sébastien, Iberville. Enfin les lots 154 jusqu'à 173, 347 jusqu'à 355a, 356 jusqu'à 360 ; 360a, 361 jusqu'à 369, tous inclusivement, des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de Saint-Sébastien, Iberville.

L'érection de cette nouvelle municipalité scolaire ne prendra effet que le 1er juillet prochain, 1897.—*Gazette officielle*, 23 janvier dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 30 janvier dernier (1897), de nommer M. Noël Lebœuf, commissaire d'écoles pour la municipalité de "Sainte-Philomène de Fortierville, comté de Lotbinière, en remplacement de M. Evangéliste Lebœuf, absent.—*Gazette officielle*, 6 février courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Distraire de la municipalité scolaire de "Grande-Baie," comté de Chicoutimi, tous les numéros du cadastre officiel du "village Grande-Baie," comté de Chicoutimi, et les lots suivants du cadastre officiel de la "paroisse de Saint-Alexis," dans ledit comté, savoir : depuis et y compris le No 58 jusqu'au No 101 inclusivement, les numéros 104, 111, 112 et 113 ; depuis et y compris le numéro 314 jusqu'au numéro 318, inclusivement, et le numéro 474, et les ériger en municipalité scolaire sous le nom de "village Grande-Baie."

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1897). — *Gazette officielle*, 6 février courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 5 février 1897, de nommer le révérend T.-B. Jenkins, commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire du village de Huntingdon, comté de Huntingdon, en remplacement du révérend Dr Muir qui a résigné. — *Gazette officielle*, 13 février courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 3 de février courant (1897), de nommer M. Ignace Sirois, commissaire d'écoles pour la municipalité de la paroisse de Saint-André, comté de Kamouraska, en remplacement de M. Pierre Caron, absent. — *Gazette officielle*, 13 février courant.

Bureau des Examineurs catholiques de Montréal.

(Suite)

ACADÉMIE.

Épreuves écrites.

COMPOSITION.

1 HEURE.

Avantages de la discrétion.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

 $\frac{1}{2}$ HEURE.

1° Par qui fut établie la colonie du Maryland ?

2° Qu'étaient-ce que les "Blue Laws" ?

3° Causes de la dernière guerre civile aux États-Unis.

4° Nommez les personnages qui ont joué un rôle considérable dans cette guerre.

5° Énumérez les principales batailles livrées durant cette guerre.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

 $\frac{1}{2}$ HEURE.

1° Donnez une idée de la guerre du Péloponèse.

2° Quelles ont été les grandes figures des guerres puniques ?

3° Qui fut Frédéric Barberousse ?

4° Qu'étaient-ce que les Guelfes et les Gibelins ?

5° Quel événement remarquable termina les guerres de l'Espagne contre les Maures ?

COSMOGRAPHIE.

 $\frac{1}{2}$ HEURE.

1° Quel est l'usage des signes du zodiaque ?

2° Cause de la lumière cendrée de la lune.

3° Qu'est-ce que la Grande Ourse ?

4° Qu'est-ce que l'ascension droite d'une étoile ?

5° Qu'est-ce que la voie lactée ?

ARITHMÉTIQUE.

1 HEURE.

I. Un maître assure que le nombre de ses écoliers, multiplié par le tiers du même nombre, fait 2523 : combien a-t-il d'écoliers ?

Rép. : 87 écoliers.

Solution :

$$2523 + \frac{1}{3} = 7569$$

$$\sqrt{7569} = 87$$

II. Un homme a acheté 84 lbs de crin qu'il a payé à un prix tel, que les 137¹⁵ du cube de ce prix, diminués des 779 du même cube, égalent \$0.6591 : combien devra-t-il déboursier ?

Rép. : 163.80

Solution :

$$\frac{13}{15} - \frac{7}{9} = \frac{117 - 105}{135} = \frac{12}{135} = \frac{4}{45}$$

$$6591 \div \frac{4}{45} = \$7.414875$$

$$3\sqrt{7.414875} = \$1.95$$

$$\$1.95 \times 84 = \$163.80$$

COMPTABILITÉ.

1 HEURE.
DAY-BOOK.

Montreal, July 1, 1895

I commence business with the following effects: Cash	5000	
Mdse (2000 bu. Wheat @ 50c)	\$1000	
Notes against Sundry Persons	2000	\$8600
Jos. Vincent owes me on a/c	600	300
I owe H. Labrecque on a/c		
———— 2 ———		
Lent Cash to Jas. Ryan on his Note at 12 months endorsed by J.-B. Paquet	2000	
Interest for 1 year @ 6% added	121	2121
———— 4 ———		
Accepted H. Labrecque's Draft on me in favor of J. Provost at 10 day's sight for		300
———— 5 ———		
Sold D. St Georges on his Note at 30 days 1000 bu. Wheat @ 70c		700
		<u>\$12021</u>
Mdse remaining unsold 1000 bu. Wheat @ 50c	\$500	

JOURNAL..

Montreal, July 1st. 1895

Cash		5000	
Mdse		1000	
Bills Receivable		2000	
Jos. Vincent		600	
	To Stock		8600
	———— " ———		
Stock	Dr	300	
	To H. Labrecque		300
	———— 2 ———		
Bills Receivable	Dr	2121	
	To Cash		2000
	" Interest		121
	———— 4 ———		
H. Labrecque	Dr	300	
	To Bills Payable		300
	———— 5 ———		
Bills Receivable	Dr	700	
	To Mdse		700
		<u>\$12021</u>	<u>\$12021</u>

— LEDGER —
STOCK.

July	1	To H. Labrecque	300	July	1	By Sundries	8600
"	5	" Balance	8621	"	5	" Loss & Gain	321
			<u>\$8921</u>				<u>\$8921</u>

CASH.

July	1	To Stock	5000	July	2	By Bills Rec.	2000
			<u>\$5000</u>		5	" Balance	3000
							<u>\$5000</u>

MERCHANDISE.

July	1	To Stock	1000	July	5	By Bills Rec.	700
"	5	" Loss & Gain	200	"	"	" Balance Im	500
			<u>\$1200</u>				<u>\$1200</u>

BILLS RECEIVABLE.

July	1	To Stock	2000	July	5	By Balance	4821
"	2	" Sundries	2121				
"	5	Mdse	700				
			<u>\$4821</u>				<u>\$4821</u>

BILLS PAYABLE.

July	5	To Balance	300	July	4	By H. Labrecque	300

JOS. VINCENT.

July	1	To Stock	600	July	5	By Balance	600

H. LABRECQUE.

July	4	To Bills Pay.	300	July	1	By stock	300

INTEREST.

July	5	To Loss & Gain	121	July	2	By Bills Rec.	121

LOSS & GAIN.

July	5	To stock	321	July	5	By Mdse Interest	200 12
			<u>\$321</u>				<u>\$321</u>

BALANCE A7C.

July	5	To Cash	3000	July	5	By Bills Payable	300
"		" Mdse	500	"		" Stock	8621
		" Bills Rec.	4821				
		" Jos. Vincent	600				
			<u>\$8921</u>				<u>\$8921</u>

ALGÈBRE.

$\frac{3}{4}$ HEURE.

I. Trouvez deux nombres tels que le premier, plus la moitié du deuxième, égale 20; et le second plus le tiers du premier égale 20.

Rép. : 12 & 16.

Solution :

$$x = 1er$$

$$y = 2e$$

$$x + \frac{y}{2} = 20$$

$$y + \frac{x}{3} = 20$$

$$2x + y = 40$$

$$3y + x = 60$$

$$2x + y = 40$$

$$6y + 2x = 120$$

$$-5y = -80$$

$$y = 16 = 2e \text{ nombre}$$

$$2x + 16 = 40$$

$$2x = 40 - 16 = 24$$

$$x = 12 = 1er \text{ nombre}$$

II. Trouvez une fraction qui égale $\frac{1}{2}$ quand le numérateur est augmenté de 1; et $\frac{1}{3}$ quand le dénominateur est augmenté de 1.

Rép. : $\frac{4}{15}$

Solution :

$\frac{x}{y}$ fraction

$$x + 1 = \frac{1}{3}y$$

$$\frac{x}{y + 1} = \frac{1}{4}$$

$$3x + 3 = y$$

$$4x = y + 1$$

$$x = 4$$

$$y = 15$$

MESURAGE.

$\frac{3}{4}$ D'HEURE.

I. Quelle est la surface d'une pyramide triangulaire dont l'apothème égale 15 pieds, et chacun des côtés $2\frac{1}{2}$ pieds ?

Rép. : $56\frac{1}{2}$ pds carrés.

Solution :

$$\frac{5}{2} \times \frac{15}{2} \times 3 = 56\frac{1}{2}$$

II. Quelle est la solidité d'une pyramide dont la base (surface) égale 4 ver. carrées, et la hauteur 2. 4 ver.

Rép. : 3. 2 ver. cubes.

Solution :

$$4 \times \frac{2.4}{3} = 3.2$$

TRIGONOMÉTRIE.

‡ D'HEURE.

- 1° Qu'est-ce que la trigonométrie ?
- 2° Quels sont les six éléments d'un triangle ?
- 3° Quand est-ce qu'un triangle est déterminé ?
- 4° Sur quoi repose la résolution d'un triangle ?
- 5° Qu'appelle-t-on lignes trigonométriques ?

PHYSIQUE.

‡ D'HEURE.

- 1° Qu'est-ce que la machine pneumatique ?
- 2° Expliquez le siphon.
- 3° Qu'est-ce que la chaleur rayonnante ?
- 4° Qu'est-ce que la chaleur latente ?
- 5° Expliquez le paratonnerre.

CHIMIE.

‡ D'HEURE.

- 1° Qu'est-ce que l'ammoniaque ?
- 2° Énumérez ses propriétés.
- 3° Expliquez la lampe de sûreté.
- 4° Expliquez l'usage du chalumeau.
- 5° Qu'est-ce que la chimie organique ?

SCIENCES NATURELLES.

‡ D'HEURE.

- 1° Qu'est-ce qu'on entend par dunes ?

2° Qu'est-ce que la tourbe ?

3° Qu'est-ce que la feuille simple et la feuille composée ?

4° Quels sont les vertébrés à sang chaud ?

5° Qu'est-ce que les annélides ?

PHILOSOPHIE.

‡ D'HEURE.

- 1° Qu'est-ce qu'un dilemme ?
- 2° Prouvez que l'homme doit vivre en société.
- 3° Prouvez l'unité de Dieu.
- 4° Qu'est-ce que la loi naturelle ?
- 5° Qu'est-ce que la conscience ?

École Montcalm, } A. D. LACROIX,
Montréal. } Secrétaire.

N. B. Les candidats sont priés de vouloir bien se conformer au règlement qui les oblige d'envoyer leurs certificats au moins quinze jours avant l'examen.

Cent quinzième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 30 janvier 1897.

La 1ère séance s'ouvre sous la présidence de M. L.-O. Pagé.

Présents : L'honorable M. P.-B. de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval; M. l'abbé L.-A. Caron, ptre, assistant-principal; MM. C. Bouchard et A. Guay, inspecteurs d'écoles; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale Laval; MM. Chs-Ed. Rouleau et J.-N. Miller, membres honoraires; MM. N. Lacasse, J. Létourneau, J. Ahern, C.-J. Magnan, C. Lefebvre, J. Cloutier, A. Vallée, Z. Bergeron, L. Bergeron, T. Simard, E.

Tremblay, J. Donaldson, M. Côté, P. Goulet, O Goulet, N. Mercure, Ths Blais, Geo. Simard, W. Noreau, S.-D. Frève : MM. Blais et Arseneault, maîtres-d'étude, et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. Chs-Ed. Rouleau, membre honoraire, fait une savante conférence sur l'enseignement obligatoire. Ce travail instructif intéresse vivement l'assemblée.

M. le président prie ensuite M. Nérée Tremblay, de lire le travail qu'il a préparé pour le concours sur l'enseignement de la langue maternelle, concours créé par M. L.-G. Robillard, inspecteur d'écoles.

Puis, aux applaudissements de l'assemblée, M. le président remet à M. N. Tremblay, la prime de cinq dollars généreusement offerte par M. L.-G. Robillard, inspecteur d'écoles.

M. N. Lacasse donne sa conférence sur l'enseignement du français aux différents degrés dans les écoles élémentaires.

Alors la séance est levée, et les membres vont, sur la gracieuse invitation de M. le principal, prendre le dîner traditionnel.

La 2e séance s'ouvre à 2 hrs P. M.

Une longue discussion s'élève à l'occasion de l'enseignement du français. M. Lacasse croit qu'on doit d'abord enseigner les lettres majuscules et les lettres minuscules aux enfants, suivi de l'épellation, de la lecture courante, et de l'écriture. MM. Cloutier et Magnan prétendent qu'on doit commencer par enseigner phoniquement les sons et les articulations les plus propres à former des mots et des phrases. M. Lefèvre préfère, comme étant plus rationnel et plus pratique, d'enseigner les petites lettres manuscrites, les plus faciles, que l'enfant apprendra en même temps à nommer et à écrire tout en formant à la fois des

mots et des phrases. MM. Létourneau, Ahern et Tremblay prennent part au débat. La question de l'analyse est aussi longuement débattue par MM. Magnan, Cloutier, Lefèvre, Létourneau et Tremblay.

M. Miller, appelé à dire quelques mots sur ce sujet, remercie d'abord en termes gracieux l'assemblée de l'avoir nommé membre honoraire de cette association ; puis il se déclare en faveur du procédé phonique, comme étant plus rapide et plus naturelle dans la marche à suivre pour l'enseignement de la lecture.

On passe ensuite au sujet de discussion suivant : *Quel moyen faut-il prendre pour faire payer les frais du déplacement des instituteurs pour se rendre aux conférences pédagogiques ?*

Après une courte discussion, il est proposé par M. N. Tremblay, appuyé par M. Nap. Mercure : "Que cette association croit devoir renouveler au conseil de l'Instruction publique la demande qu'elle lui a déjà faite de payer les frais encourus par les instituteurs qui assisteront aux conférences pédagogiques."—Adopté.

M. J. Ahern, parlant de la question du fonds de pension, dit que la commission administrative, ayant à payer \$37,000 de pensions, avait décidé d'élever la retenue à 3½ pour cent sur chaque fonctionnaire de l'enseignement primaire, afin de combler un déficit de \$3,000 causé par l'augmentation des pensionnaires ; mais comme la demande de \$3,000 qu'elle a faite au gouvernement lui a été accordée, nous n'avons rien à craindre pour cette année. Espérons, dit-il, que le gouvernement continuera à voter généreusement, pour notre fonds de pension, non pas \$3,000, mais \$5,000 pour l'année prochaine, vu que nous aurons à payer environ \$40,000, et que les recettes restent à peu près les mêmes à \$32,000 ; il faut remarquer que nous n'avons que \$5,800 en caisse.

Il est proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. J. Ahern : " Que l'Association des instituteurs catholiques de Québec a appris avec bonheur, qu'à sa dernière session, la Législature de Québec avait voté, à l'unanimité, la somme de soixante mille piastres afin d'encourager la cause de l'enseignement primaire ;

" Que les primes qui vont être accordés aux instituteurs et aux institutrices, surtout si le montant de ces primes est augmenté avant longtemps, contribueront dans une large mesure à attirer des personnes qualifiées dans la carrière pédagogique et à y retenir celles qui y sont déjà".—Adopté.

M. Nap. Lacasse propose, secondé par M. C. Bouchard : " Que les membres de cette association ont appris avec le plus grand plaisir que le gouvernement de cette province a bien voulu voter la somme de \$5000 pour combler le déficit du fonds de pension des instituteurs, et que tous le remercient avec la plus profonde gratitude de sa générosité envers la classe enseignante."—Adopté.

M. C.-J. Magnan présente à la conférence le rapport suivant :

" A une réunion du comité nommé pour s'occuper de la fondation d'une association provinciale des instituteurs catholiques de la province de Québec, à laquelle assistaient MM. L.-O. Pagé, J. Ahern, J. Létourneau, J.-D. Frève et C.-J. Magnan ; M. Ahern étant nommé président et M. Magnan secrétaire ; il a été proposé et résolu : " Que ce comité reconnaît la nécessité de créer une association des instituteurs catholiques de la province de Québec ; mais que ce projet ne sera réalisable que le jour où le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique paiera, au moins en partie, les frais de voyage des instituteurs qui assisteront à ces séances."—Adopté.

Le secrétaire annonce, au milieu des applaudissements des membres de la

conférence, les noces d'or d'enseignement de M. Joseph Létourneau, professeur à l'Ecole normale Laval, et présente la motion suivante :

" Attendu qu'au cours du mois prochain, notre vénérable confrère, M. Jos. Létourneau, atteindra sa cinquantième année d'enseignement, il est proposé par J.-D. Frève, appuyé par M. Jules Cloutier : " Qu'un comité soit nommé afin d'aviser aux moyens à prendre pour célébrer dignement cet anniversaire, dont les fêtes devront avoir lieu à l'Ecole normale Laval, à la conférence du mois de mai prochain, avec l'assentiment bienveillant de M. le principal.

" Que ce comité soit composé de MM. L.-O. Pagé, N. Lacasse, J. Ahern, C. Lefèvre, C.-J. Magnan, J.-B. Cloutier, du proposeur et du secondeur."—Adopté.

Plusieurs membres se plaignent que les noms de ceux qui enseignent dans les maisons d'éducation religieuse, et qui pourraient se signaler dans leur classe respective, ne sont pas mentionnés dans les rapports de MM. les inspecteurs d'écoles, à titre d'encouragement dans l'enseignement ; et que, par conséquent, ces mêmes instituteurs se trouvent par là exposés à ne pas bénéficier des primes généreusement accordées par le gouvernement à ceux qui se distingueront dans l'enseignement. Alors les membres de cette conférence prient M. le président L.-O. Pagé et M. Maxime Côté, d'aller personnellement soumettre cette plainte à l'honorable surintendant de l'Instruction publique.

Proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. T. Simard : " Que cette association remercie bien sincèrement M. L.-G. Robillard, inspecteur d'écoles, du don généreux de de \$5.00 qu'il a bien voulu accorder à l'occasion d'un concours sur un travail concernant l'enseignement du français."

Proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. Ls Bergeron : " Que l'association

des instituteurs de Québec a appris avec douleur la mort du très honoré Frère Joseph, supérieur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes ;

“ Qu'à cette occasion, cette association offre ses sympathies aux chers Frères des Écoles chrétiennes qui viennent d'être si cruellement éprouvés. ”—Adopté.

Les questions suivantes seront traitées à la prochaine conférence :

“ Épisodes pédagogiques de mon voyage en Europe, ” par M. Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Lavallée.

“ L'éducation morale à l'école, ” par M. Le Bergeron.

La rédaction à l'école primaire sera le sujet de discussion.

La séance est ajournée au 29 de mai prochain.

J.-D. FRÈVE,
Secrétaire.

Conseil de l'Instruction publique.

Session du 25 février 1897.

Président: M. le Surintendant.

Présents: Mgr l'archevêque d'Ottawa, NN.SS. les évêques de Trois-Rivières, de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac; de Nicolet, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield, de Druzipara, délégué par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe; le très révérend chanoine M. F. Bourgeault, vicaire capitulaire, administrateur du diocèse de Montréal; le très révérend H.-O. Chalifoux, vicaire général, délégué par Mgr l'évêque de Sherbrooke, les hon. MM. Masson, juge Jetté, F. Langelier, Gédéon Ouimet, et MM. P.-S. Murphy, Dr Leprohon et H. Gray, membres catholiques romains :

Et Geo. L. Maston, écrivain, le révérend Principal Shaw, le révérend A.-T. Love, le très révérend A. Hunter Dunn, Lord Bishop de Québec, S. Finley, écrivain, M. W. Peterson et H.-B. Ames, Écrivain, membres protestants.

Lecture d'un télégramme du Dr Phelan informant le Surintendant que le vénérable Archdeacon Lindsay ne pourra pas assister à cette session pour cause de maladie.

Lecture d'une lettre de Mgr de St-Hyacinthe déléguant ses pouvoirs pour la présente session à Mgr de Druzipara, son coadjuteur.

Lecture d'une lettre de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Sherbrooke déléguant ses pouvoirs pour le représenter à la présente session au très révérend H.-O. Chalifoux, vicaire général.

Sur proposition de l'hon. juge Jetté secondé par le très révérend A.-H. Dunn, Lord Bishop de Québec, la motion qui suit est adoptée :

“ Que les membres du Conseil de l'Instruction publique désirent consigner dans leurs archives l'expression de leur profond regret de la mort de leur collègue, Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal, dont les éminentes qualités resteront toujours gravées dans la mémoire de tous ceux qui ont connu l'illustre défunt. ”

Le très révérend A.-H. Dunn, secondé par l'hon. juge Jetté, propose la motion qui suit :

“ Que dans l'opinion de ce conseil, le montant placé à sa disposition par le gouvernement, nommément les sommes de \$14,000 pour gratifications aux instituteurs, et de \$10,000 pour les municipalités pauvres, mentionnées dans l'arrêté en conseil du 5 février courant, soit divisé entre les comités catholique et protestant respectivement, proportionnellement au chiffre des populations catholique romaine et protestante de la province d'après le dernier

"recensement, pour être distribué par ces comités suivant qu'ils le jugeront convenable."

L'hon. M. François Langelier propose en amendement :

"Que la loi ayant décidé que la somme dont il s'agit doit être distribuée par le Surintendant sur les instructions du lieutenant-gouverneur, ce conseil n'a aucune juridiction pour en faire la distribution."

Pour l'amendement : L'hon. F. Langelier.

Contre : Les autres membres du comité présents.

La motion principale est alors adoptée sur la même division.

Et le conseil s'ajourne *sine die*.

[Vraie copie]

(Signé) PAUL DE CAZES,
GEO.-W. PARMELEE,

Secrétaires conjoints du Conseil de l'Instruction publique.

Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Session spéciale du 25 février 1897.

Président : M. le Surintendant.

Présents : Mgr l'archevêque d'Ot-tawa, NN. SS. les évêques de Trois-Rivières, de Cythère, vicaire apostolique de Pontiac; de Nicolet, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield, de Druzipara, représentant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe; le très révérend chanoine M. F. Bourgeault, vicaire capitulaire, administrateur du diocèse de Montréal; le très révérend H.-O. Chalifoux, vicaire général, délégué par Mgr l'évêque de Sherbrooke; les hon. MM. Masson, juge Jetté, F. Langelier, Gédéon Ouimet,

MM. P.-S. Murphy, H.-R. Gray, Eugène Crépeau, Dr Leprohon.

Lecture des lettres de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe et Mgr l'évêque de Sherbrooke, déléguant, le premier Mgr l'évêque de Druzipara et le second le très révérend O.-H. Chalifoux, V.-G., pour les représenter à cette session du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

L'hon. M. Masson propose, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, et il est résolu, que le mode proposé de gratification aux instituteurs et institutrices qui suit, soit adopté :

"Que, afin de stimuler le zèle des membres laïcs du corps enseignant, une gratification sera offerte à ceux qui seront reconnus comme ayant rempli leurs devoirs avec le plus d'intelligence.

"Disons que le montant qui sera affecté à ces gratifications représente \$2.50 par école sous contrôle des commissaires et des syndic catholiques et protestants, ce qui donnerait une somme d'environ \$14,000 pour toutes les écoles de la province.

"Cette somme pourrait être répartie comme suit :

1° Cinq pour cent (1 sur 20) des instituteurs et institutrices les mieux notés recevraient une gratification de \$30 ;

2° Cinq pour cent (1 sur 20) des instituteurs et institutrices venant ensuite recevraient une gratification de \$20.

"Ces gratifications seraient accordées comme récompense personnelle aux maîtresses et aux maîtres laïcs diplômés qui se seraient conformés fidèlement aux règlements des comités du Conseil de l'Instruction publique et qui auraient déployé le plus de zèle et fait preuve de plus de capacité dans l'accomplissement de leurs devoirs, sans tenir compte du degré de l'école ni de la classe du diplôme du titulaire.

"EXEMPLE : Si un inspecteur a 165 écoles sous son contrôle, à \$2.50 par

école, il aurait une somme de \$412.50 à distribuer aux instituteurs et institutrices de son district d'inspection. Comme il a huit fois vingt écoles, il donnerait d'abord des gratifications de \$30 aux huit instituteurs ou institutrices les plus méritants, soit \$240, et des gratifications de \$20 aux huit instituteurs ou institutrices qui, après ceux-là, auront le mieux rempli leurs devoirs, soit \$160.

" Ces seize gratifications représentant une somme de \$400, il reste \$12.50 sur la somme de \$412.50 produite par les \$2.50 par école attribuée à la gratification, qui pourraient être ajoutées à la gratification de l'instituteur le plus méritant de tout le district d'inspection.

" Ainsi un instituteur ou une institutrice diplômé sur dix se trouverait récompensé de son zèle pour l'enseignement.

" Si, par hasard, il n'y avait pas, dans un district d'inspection, un nombre suffisant d'instituteurs ou d'institutrices se trouvant dans les conditions voulues pour employer toute la somme attribuée à ce district pour les gratifications, ce qui en resterait devrait retourner au comité catholique ou protestant, selon le cas, qui l'emploierait aux mêmes fins, de la manière qu'il croirait convenable."

L'hon. juge Jetté propose, secondé par l'hon. M. Langelier, et il est résolu :

" Que le rapport des inspecteurs sur le plan proposé soit fait au Surintendant, qui préparera ensuite un plan d'octroi de la gratification et le soumettra à ce comité.

Il est convenu que le sous-comité chargé d'étudier un projet d'organisation d'un bureau central d'examineurs doit se réunir la veille de la prochaine session de ce comité, à laquelle il devra faire rapport.

L'hon. M. Masson donne avis qu'à la prochaine session il proposera les motions qui suivent :

" 1° Que les subventions en faveur des

municipalités pauvres ne soient accordées qu'aux municipalités scolaires pauvres et non aux arrondissements pauvres des municipalités riches et en état de subvenir convenablement aux besoins de l'instruction publique pour leurs propres écoles.

" 2° Que M. le Surintendant soit prié de faire déposer sur la table de ce comité, un exemplaire de tous les livres qui seront distribués comme récompense pendant la présente année scolaire.

" 3° Qu'en vue d'améliorer le service de l'inspection des écoles, il serait à propos de changer les inspecteurs de districts d'inspection pour une période de temps déterminée.

" 5° Que les octrois accordés pour les écoles soient basés sur la présence moyenne des élèves à l'école plutôt que sur le chiffre de la population.

" 5° Que ce comité fixe un minimum de traitement pour les instituteurs et les institutrices, et que la subvention scolaire soit retranchée à toute municipalité qui ne se conformera pas au règlement qui sera adopté à cet effet.

" 6° Que l'article n° 29 des règlements de ce comité catholique, qui permet aux jeunes filles d'obtenir leur diplôme et d'enseigner à l'âge de seize ans, soit amendé et que le règlement qui fixait l'âge de dix-huit ans soit rétabli ; une jeune fille de seize ans ne pouvant pas généralement être qualifiée pour donner l'instruction à des garçons et filles lorsqu'elle est âgée de seize ans."

Et le comité s'ajourne.

[Vraie copie]

PAUL DE CAZES,

Secrétaire du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

De la Dictée

COMME MOYEN D'ENSEIGNER L'ORTHOGRAPHE.

C'est un fait que la dictée est toujours l'exercice prédominant dans nos écoles primaires et celui sur lequel les maîtres comptent le plus pour apprendre à leurs élèves l'orthographe. La plupart des emplois du temps en comptent trois par semaine, et jamais la dictée ne cède sa place à aucun autre exercice, tandis que, pour une raison quelconque, il arrive souvent qu'elle remplace tantôt celui-ci, tantôt celui-là. C'est qu'aussi, dans presque tous les examens, à commencer par celui du certificat d'études primaires, l'épreuve de la dictée est éliminatoire, sinon en droit, du moins en fait : ne pas échouer à la dictée, c'est tout d'abord pour un candidat avoir de grandes chances d'être reçu. Il semble dès lors que le maître ne puisse pas faire trop de dictées pour préparer ses élèves, et souvent même, à l'approche de l'examen, certains en font plusieurs par jour. Et puis, l'exercice est si commode ! On prend un livre ou un journal, quelquefois le premier venu ; on en dicte une page ; on fait épeler et l'on corrige. Les élèves sont occupés, la discipline est facile : aucune fatigue d'ailleurs.

J'ai pensé souvent que la dictée n'était peut-être pas le meilleur moyen à employer pour enseigner l'orthographe, et qu'il y en avait sans doute d'autres qui seraient plus prompts, plus sûrs et plus efficaces. Mais voici mieux. Dans un article de la *Revue universitaire*, M. Payot, inspecteur d'académie à Privas, va jusqu'à dire " qu'il serait presque tenté de croire que, si nos enfants apprennent l'orthographe, ce n'est pas par la dictée

(faite comme on la fait presque universellement), mais malgré la dictée," et il apporte à l'appui de son opinion des raisons psychologiques et physiologiques dont il est difficile de méconnaître la portée.

* * *

On admettra sans doute que l'orthographe (il ne s'agit ici, bien entendu, que de l'orthographe usuelle) est plutôt affaire de mémoire que de raisonnement. Que ceux qui ont étudié le latin et le grec puissent parfois être guidés dans leur manière d'écrire un mot par les lois de la phonétique et de la dérivation, peut-être bien : encore auraient-ils tort de trop s'y fier. Que de fois le raisonnement leur ferait commettre des fautes ! Mais pour les élèves de nos écoles primaires, la question ne se pose même pas. Dès lors, si le maître dicte un mot que l'élève ne connaît pas, que va-t-il arriver ? Il cherchera dans sa mémoire la forme de ce mot ; mais si elle ne s'y trouve pas, il fera un effort de logique. " C'est dire assez qu'il est perdu, dit M. Payot, la logique n'ayant rien à voir dans cette affaire. Sans aller tout à fait jusque-là, il faut convenir que les raisonnements par analogie auxquels il pourra recourir l'induiront souvent en erreur (*honneur et honorable, oreille et auriculaire*, par exemple) ; et l'on ne peut guère ne pas partager l'avis de M. Payot disant que, " quel que effort d'intelligence qu'il fasse, il ne peut trouver l'orthographe d'un mot qu'il ignore." Donc, s'il se rencontre dans la dictée un mot que l'élève ne connaît pas, ou même qu'il connaît, mais sans savoir comment ce mot s'écrit (et c'est pour les mots de ce genre surtout que l'exercice serait utile), il ne peut que reproduire ce qu'il entend ; et en admettant même que ce mot ait été bien nettement articulé par le maître, si l'orthographe n'en est pas absolument phonétique,

forcément il l'écrira mal. En tout cas, l'écrivit-il bien que ce serait par pur hasard, sans raison aucune, partant sans qu'on puisse dire qu'il y ait vraiment pour lui savoir acquis. Donc enfin, pour qu'un élève puisse écrire convenablement un mot quelconque, qui ne s'écrit pas absolument comme il se prononce (et le nombre en est grand dans la langue française), il faut,—à moins encore que ce mot ne lui soit épelé,—ou que déjà il l'ait vu écrit quelque part, ou qu'il l'ait bien écrit lui-même et qu'il s'en souvienne. Pour qu'il puisse le retrouver par un effort de mémoire, il faut qu'il l'ait appris. L'orthographe ne se devine pas.

* *

Or, et c'est ici qu'est la véritable originalité de la thèse soutenue par M. Payot, il est aujourd'hui scientifiquement démontré que le fait de la mémoire, le souvenir, qui paraissait, il y a peu de temps encore, un fait simple, a été trouvé d'une étonnante complexité. Le souvenir complet d'un mot comprend quatre souvenirs distincts : 1° un souvenir *auditif*, si déjà on a entendu le mot ; 2° un souvenir d'*articulation*, si déjà on l'a prononcé ; 3° un souvenir *visuel*, si déjà on l'a vu imprimé ou écrit ; et 4°, enfin, un souvenir *graphique*, si déjà on l'a écrit. "Et la preuve de cette complexité du souvenir des mots, la preuve de cette quadruple coalition de souvenirs dans un souvenir qui a longtemps paru simple, ajoute M. Payot, c'est la maladie qui nous la fournit avec une clarté surabondante. En effet, elle frappe chacun de ces quatre souvenirs individuellement, les uns indépendamment des autres." Et il en cite de nombreux exemples empruntés aux sommités de la science actuelle, avec l'indication des ouvrages spéciaux que pourraient consulter ceux qui ne se considéreraient

point comme suffisamment convaincus ; puis il ajoute :

"Ce qui nous importe, c'est cette incontestable vérité que le mot, et par suite l'orthographe du mot, sont fixés dans quatre mémoires différentes. Il s'agit de déterminer, de notre point de vue, l'importance comparée de ces divers souvenirs.

"Les illettrés sont réduits à deux de ces mémoires et aux deux mémoires les moins précises (souvenirs d'audition et souvenirs d'articulation) : aussi altèrent-ils rapidement la langue, et les dialectes, tant qu'ils n'ont pas été fixés par l'écriture universellement répandue, ont-ils évolué rapidement.

"Il est clair que, du point de vue orthographique" — (sans méconnaître pourtant l'appoint du souvenir auditif ni de celui de l'articulation : d'où l'avantage d'une prononciation distincte chez les maîtres et d'une articulation bien nette chez les élèves)— "les souvenirs les plus importants sont les souvenirs *visuels* et les souvenirs *graphiques*."

* *

Ces faits établis et ces principes posés, il devient difficile, semble-t-il, de ne pas admettre les conséquences suivantes :

1° D'abord, si l'on veut que les enfants apprennent et retiennent la manière dont les mots doivent s'écrire, il ne faut leur laisser voir et surtout ne leur jamais laisser écrire que des mots bien orthographiés ; car la forme des mots mal écrits se grave dans leur mémoire visuelle tout comme celle des mots bien écrits, et il y a même chance qu'elle s'y imprime d'autant plus facilement et qu'elle y persiste d'autant plus tenace qu'elle aura été la première en date ; et il en est de même du souvenir graphique, la main écrivant mal les mots, instinctivement pour ainsi dire, tout comme elle les écrit bien quand par la

répétition et l'accoutumance, elle a pris l'habitude de les bien écrire. Que penser, dès lors, de ces dictées à pièges continus, où les élèves font presque autant de fautes qu'il y a de mots ? C'est bien de celles-là qu'on pourrait dire avec M. Payot, que, "si nos élèves apprennent l'orthographe, ce n'est pas *par* la dictée, mais *malgré* la dictée."

2° Si dans une dictée, bien choisie d'ailleurs, il se présente quelques mots d'une orthographe difficile et dans lesquels les élèves courent risque de faire des fautes, au lieu de les y exposer pour avoir ensuite occasion de les reprendre, le maître fera mieux de les prévenir ; car il est plus facile d'empêcher une image fautive de se former dans leur esprit que d'y substituer ensuite une image correcte. Il devra donc, avant la dictée, écrire ou faire écrire au tableau noir tous les mots difficiles, en appelant l'attention des élèves sur les irrégularités que ceux-ci présentent. S'ils les voient bien écrits et s'ils les écrivent bien d'abord, il y a gros à parier qu'ils les écriront toujours bien.

3° Si, malgré toutes ces précautions, les élèves ont pourtant fait quelques fautes, le maître les corrigera ou les leur fera corriger, mais autrement qu'on ne le fait d'habitude. Il est nécessaire, en effet, que la correction efface totalement la faute pour les yeux et qu'elle détruise le souvenir graphique vicieux ; et il est même bon, à ce dernier point de vue, qu'elle laisse intervenir, plus activement que ne l'a fait la faute, la mémoire de l'enfant.

Il en résulte que le maître devra, d'après M. Payot :

a) "Raturer le mot mal écrit, de façon qu'il soit totalement illisible ;

) "Le récrire à l'encre rouge au-dessus du mot raturé."

Voilà pour la correction du souvenir visuel fautif ;

c) "Obliger l'enfant à recopier dans la marge, au moins une douzaine de fois, et correctement, le mot primitivement mal écrit. On lui fera comprendre que ce n'est pas là un *pensum*, mais qu'il s'agit simplement de détruire chez lui une mauvaise habitude, et on lui montrera par des exemples qu'on ne détruit une mauvaise habitude que par une bonne habitude contraire."

Voilà pour la correction du souvenir graphique fautif.

En admettant que certains maîtres hésitent à recourir à ce procédé qui, mal pratiqué, peut amener chez l'enfant l'ennui et provoquer le découragement, au moins faut-il qu'ils soient bien convaincus de la vérité du principe sur lequel il repose, à savoir qu'il est nécessaire, pour la main comme pour les yeux, de substituer un souvenir vrai à un souvenir faux ;

d) Enfin, "pour lier en un solide faisceau les souvenirs d'audition et d'articulation aux souvenirs visuels et graphiques, obliger tous les élèves à la fois d'articuler à haute voix, en espaçant largement les syllabes, et jusqu'à ce qu'on arrive à une netteté parfaite, les mots difficiles dans la division moyenne; toute la dictée dans les divisions élémentaires. Ce sera en même temps un exercice de lecture."

* * *

Mais, dira-t-on peut-être, si la dictée est ainsi entendue, elle devient un pur exercice de copie. Eh ! sans doute ; elle ne peut même être que cela, si l'on veut n'y voir qu'un moyen d'apprendre l'orthographe. On n'a pas assez remarqué que, si la dictée est à sa place dans un examen où il s'agit de constater ce qu'un élève sait en orthographe, elle convient certainement moins dans une classe comme exercice préparatoire à cet examen. Singulier moyen d'enseigner, en

effet, que d'enseigner... par la correction !

Il faut bien en arriver à cette conclusion que la dictée, au point de vue de l'orthographe usuelle, est un *moyen de vérification* et non un *procédé d'étude*. Dès lors, que de loin en loin le maître fasse une dictée d'orthographe à ses élèves, pour constater les résultats obtenus par d'autres exercices et pour les aguerrir à l'épreuve de l'examen, rien de mieux ; mais que cette vérification ait lieu presque tous les jours, et pendant toute la durée de la scolarité, voilà ce qui ne se comprend plus.

Est-ce à dire pourtant que la dictée, qui figure au programme des exercices scolaires, doit être totalement supprimée ? En aucune façon, mais elle doit être faite autrement et dans un tout autre but.

“ Les dictées graduées avec discernement, disait déjà une circulaire ministérielle du 20 août 1857, analysées au point de vue des idées, du sens des mots, de l'orthographe, dictées ayant pour objet un trait d'histoire, une invention utile, une lettre de famille, un mémoire, le compte rendu d'une affaire, etc. : tel doit être, dans l'école primaire, le *fondement* de l'enseignement de la langue.” A part le mot “ *fondement*,” sur lequel il y a peut-être à faire quelques réserves et qu'il ne faudrait pas entendre dans un sens trop exclusif, on ne pouvait mieux dire. La dictée, en effet, peut apprendre tout autre chose que l'orthographe : elle peut être l'étude approfondie d'un passage d'auteur choisi par le maître en vue d'un but bien déterminé. Sans doute ce passage pourrait être pris dans un livre ; mais le maître aura rarement à sa disposition un nombre de livres suffisant pour pouvoir en mettre un entre les mains de chaque élève. Et puis copier, n'est-ce pas lire plusieurs fois ? Toujours les élèves s'appliqueront davantage à ce qu'ils auront écrit, et qui doit rester, qu'à

ce qui n'aura que frappé passagèrement leurs oreilles ou leurs yeux. Donc, au lieu de tirer ses diotées d'un livre les unes à la suite des autres, ou de les prendre dans le journal que chaque semaine lui apporte et dont le rédacteur n'a pas pu prévoir les besoins spéciaux de ses élèves, qu'il se préoccupe avant tout de chercher ce qui a trait aux choses qu'il leur importe le plus de connaître. Chaque fois qu'il trouve dans ses lectures une idée juste, utile, intéressante, exprimée en termes simples et clairs, qu'il n'hésite point à en faire le sujet d'une dictée, puisque ce sera pour lui le moyen de meubler et d'enrichir leur esprit. Après leur en avoir lu le texte et après avoir appelé leur attention sur les difficultés orthographiques qu'il comporte, qu'il le dicte et explique le sens de tous les mots qu'ils pourraient ne pas comprendre ; qu'enfin il leur fasse remarquer comment ces mots se lient pour former des phrases, disant bien ce que l'auteur a voulu dire, et il leur aura vraiment appris du français. Et la dictée aura été ce qu'elle doit être : un exercice d'écriture courante, un moyen d'affermir les enfants dans l'habitude de bien mettre l'orthographe, soit usuelle, soit même grammaticale, et enfin l'étude approfondie d'un texte capable de leur donner telle connaissance générale ou particulière qu'il aura en vue.

* * *

Mais enfin, dira-t-on encore, si le maître ne peut pas compter sur la dictée pour initier ses élèves à la connaissance de l'orthographe, où trouvera-t-il un enseignement direct, cette fois, et qui soit autre que la correction des fautes commises par l'élève ? En se reportant à ce qui a été dit précédemment, on verra qu'il doit utiliser toutes les ressources de la mémoire et s'adresser d'abord au souvenir visuel de l'élève, puis confirmer

celui-ci par le souvenir graphique. Ainsi, dès le moment où l'on apprend à lire à un enfant, on devrait commencer avec lui l'étude de l'orthographe. Quand les mots ou les petites phrases qui font l'objet de la leçon ont été lus, qu'on retourne le tableau et qu'on lui fasse épeler de mémoire ce qu'il vient de lire : il sera amené à remarquer de quelles lettres chaque mot est composé et dans quel ordre elles sont rangées ; à la mémoire des formes perçues par les yeux viendra se joindre le souvenir des sons perçus par l'oreille et même le souvenir des efforts d'articulation qu'il aura dû faire pour les bien prononcer. Qu'ensuite on lui fasse écrire, d'après un modèle emprunté à son livre ou transcrit au tableau noir, ce qu'il vient de lire et d'épeler, et il se mettra les mots dans la main, comme déjà il les a dans les yeux, dans les oreilles et dans les cordes vocales. Les quatre éléments du souvenir se trouvant ainsi réunis et se prêtant un mutuel appui, ces mots se graveront dans sa mémoire d'une manière indélébile. Cela, certains maîtres le font, mais ils sont peu nombreux ; et en général, on ne le fait pas avec assez de méthode ni de ténacité. Et cependant, ou je me trompe fort, les élèves apprendraient ainsi, dès le cours préparatoire et presque sans s'en douter, l'orthographe usuelle d'un grand nombre de mots. En outre, ils contracteraient une bonne habitude qu'ils conserveraient utilement, car la préoccupation de l'orthographe doit être constante : une leçon de lecture au cours élémentaire, et même plus tard, ne devrait jamais se terminer sans que l'attention des élèves eût été appelée sur les mots dont l'orthographe est particulièrement difficile ou irrégulière, sans qu'ils se soient attachés à les fixer dans leur souvenir par la mémoire visuelle et même graphique.

Certains maîtres donnent parfois en dictée le morceau qui a fait, la veille,

l'objet de la leçon de lecture. Le procédé est déjà commode pour celui qui a plusieurs cours à diriger : le morceau, étant connu, n'a plus besoin d'être expliqué, et un élève plus avancé suffit pour en faire la dictée et même la correction à ses camarades. Mais il ne peut qu'être bon dans tous les cas. Sachant que ce qu'ils lisent pourra faire l'objet d'une dictée, les élèves ne se préoccupent plus seulement, au moment de la lecture, de lire et de comprendre ce qu'ils lisent ; mais ils remarquent aussi comment les mots s'écrivent et ils tâchent de ne pas l'oublier. C'est une habitude qu'ils contractent, qu'ils gardent ensuite dans leurs autres lectures, et qui ne peut que les aider puissamment à apprendre et à retenir l'orthographe.

Ajouterai-je que cette préoccupation de l'orthographe doit les suivre dans tous leurs devoirs écrits et dans tous les autres exercices de la classe ? Il ne faut pas qu'ils se laissent aller à cette idée qu'ils n'ont à lui donner tous leurs soins que dans la dictée, et que partout ailleurs elle n'est qu'un accessoire dont ils peuvent ne pas tenir compte : de là, dans leurs cahiers, ces dictées sans fautes, alors que tous leurs autres devoirs en fourmillent. C'est ainsi que leurs yeux s'habituent à voir des mots mal écrits, leur main à les mal écrire, et qu'il est si difficile ensuite de les ramener à une orthographe correcte.

Mais ce qui, plus et mieux que tout le reste, apprendrait aux élèves l'orthographe usuelle, ce seraient des exercices journaliers de vocabulaire, à condition qu'ils fussent méthodiques et progressifs. Chose singulière ! tandis que, dans toutes les autres branches des études, on se forme un plan, on suit une progression arrêtée d'avance, il ne se fait rien de tel pour l'étude des mots. C'est au hasard des lectures et de la conversation qu'on les étudie. On conviendra sans doute que l'auteur du texte que les élèves

lisent ou transcrivent n'a songé, en le composant, qu'à la valeur des idées qu'il émettait et à la manière de les exprimer, mais nullement à l'ordre ou à la progression à établir dans l'étude des mots qu'il employait. Et pourtant, parmi ces mots, il en est qui sont plus difficiles à comprendre et à écrire que les autres : de là la nécessité d'une gradation ; il en est qui ont entre eux des ressemblances de sens et aussi de forme : pourquoi ne pas le faire remarquer ? Il en est qui dérivent les uns des autres : pourquoi ne pas suivre cette filiation ? Autant de moyens qui aideraient les élèves à se les graver dans la mémoire, aussi bien comme forme que comme sens. L'idée, sans le mot qui l'exprime, garde quelque chose de vague et de flottant ; le mot, sans l'idée, n'est que l'apparence du savoir ; l'idée et le mot doivent former un tout. Mais ils ne se fixent vraiment que par l'écriture, qui permet en outre de les transmettre à travers le temps et l'espace. A mesure qu'on apprend quelque chose à l'enfant, lui donner le mot spécial et propre qui l'exprime, puis lui faire écrire ce mot avec l'orthographe qui convient : tel est l'ordre que nous trace la nature elle-même et qu'il faut suivre. Et s'il en était ainsi, les élèves ne seraient pas exposés à emmagasiner dans leur mémoire des images fautives, et ils écriraient chaque mot comme il doit être écrit, parce qu'ils l'auraient vu bien écrit dès l'abord et qu'ils n'auraient eu ensuite aucune raison de l'écrire autrement.

* * *

Il n'est pas possible que l'expérience ne justifie pas les vues qui viennent d'être exposées, ni que les maîtres qui s'inspireront de ces idées n'arrivent pas, avec moins de peine en somme et dans un temps moindre, à faire faire plus de progrès à leurs élèves. Et comme ce

temps, économisé par une étude plus rationnelle de l'orthographe, serait précieux pour l'enseignement des autres matières du programme auxquelles il fait trop défaut ! " Qu'on n'essaie point d'opposer ici la pratique à la théorie, dirai-je encore, pour terminer, avec M. Payot. Seules les théories incomplètes ou fausses peuvent être infirmées par la pratique ; mais la pratique confirme toujours les théories exactes et adéquates à la réalité... Il serait inutile que nos savants fissent des découvertes de premier ordre en psychologie, si ces découvertes ne descendaient dans la pratique en l'améliorant, et il n'est que temps que les méthodes d'enseignement de la dictée soient mises en harmonie avec les résultats acquis en psychologie durant ce dernier quart de siècle."

I. CARRÉ.

Dictées d'orthographe usuelle.

I. CHARMES DE LA VIE CHAMPÊTRE.

Tout ce que la campagne produit flatte nos yeux et sert à nos besoins. Aussi sa vue cause-t-elle à l'homme de perpétuels enchantements. Qu'il regarde les moissons qui ondulent, les forêts qui verdoient ou les fleurs qui parfument, il sent son cœur s'épanouir devant cette corne d'abondance, d'où sort à flots incessants ce qui charme et ce qui enrichit. Les peuples cultivateurs ont toujours eu des instincts plus doux et des mœurs plus hospitalières. Les laboureurs respirant à pleins poumons l'air vivifiant des campagnes, les yeux toujours frappés par les prodigalités de la nature, ne sentent autour d'eux aucun des maux, ni en eux-mêmes aucune des amertumes qui assombrissent les travailleurs des villes. Leurs jours s'écoulent doucement comme l'eau des ruis-

seaux. La vie champêtre, point de départ des sociétés, est encore l'espérance des citoyens vieilliss. Après avoir traversé les honneurs, les plaisirs, les émotions de l'art, ils se réjouissent de cultiver les planches d'un jardin, d'arroser des fleurs et des légumes, et de faire mûrir des fruits.

II. LA VÉRITÉ.

La vérité est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des recherches de l'homme: Elle seule est la lumière de notre esprit, la règle de notre cœur, la source des vrais plaisirs, le fondement de nos espérances, la consolation de nos craintes, l'adoucissement de nos maux, le remède de toutes nos peines; elle seule est la ressource de la bonne conscience, la terreur de la mauvaise, la peine secrète du vice, la récompense intérieure de la vertu; elle seule immortalise ceux qui l'ont aimée, illustre les chaînes de ceux qui souffrent pour elle, attire des honneurs publics aux cendres de ses martyrs et de ses défenseurs, et rend respectables l'abjection et la pauvreté de ceux qui ont tout quitté pour la suivre; enfin elle seule inspire des pensées magnanimes, forme des âmes héroïques, des âmes dont le monde n'est pas digne, des sages seuls dignes de ce nom. Tous nos soins devraient donc se borner à la connaître, tous nos talents à la manifester, tout notre zèle à la défendre; nous ne devrions donc chercher dans les hommes que la vérité, ne vouloir leur plaire que par la vérité, n'estimer en eux que la vérité, et ne souffrir qu'ils voulussent nous plaire que par elle: en un mot, il semble donc qu'il devrait suffire qu'elle se montrât à nous pour se faire aimer, et qu'elle nous montrât à nous-mêmes pour nous apprendre à nous connaître. (MASSILLON.)

III. L'ÉTUDE.

Étudiez dans votre intérêt, comptant sur *vous* et non sur *autrui*, sur votre valeur intellectuelle qui vous suivra partout, et non pas sur une fortune que vos parents amassent et que la naturelle instabilité des choses peut vous enlever demain. Étudiez pour le service et l'honneur de votre pays et de l'humanité. *Nul* ne s'appartient exclusivement; mais nous sommes tous solidaires.

Chacun doit à ses semblables, dans une certaine mesure, l'appui de son intelligence; il faut avoir de l'esprit pour soi, mais *il* est beau d'en avoir aussi pour *les autres* et de contribuer à leur prospérité matérielle et morale. La prospérité des peuples est dans le génie et le travail des citoyens dévoués; l'œuvre du progrès et de la civilisation générale n'avance que par des efforts individuels, et c'est le mérite de chacun qui fait la fortune et la splendeur de tous.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS. — Qu'est-ce que le *pronom*? (Un mot qui tient la place du nom, *pro-nom*.) — Quelle différence y a-t-il entre le *nom* et le *pronom*? (Le *nom* désigne les êtres en les nommant, tandis que le *pronom* désigne les êtres sans les nommer.) — L'emploi du *pronom* est-il utile? (Oui, en ce que le *pronom* donne à l'expression de la pensée plus de rapidité et plus de grâce.) — Le *pronom* tient-il toujours la place d'un nom? (Il tient parfois la place d'un *pronom*: celui qui parlera bien sera écouté; le *pronom* *le* peut rappeler un adjectif ou une expression formée de plusieurs mots. Certains *pronoms* indéfinis tiennent la place d'un nom que l'on ne peut pas ou que l'on ne veut pas nommer: on frappe. — Comment s'accorde le *pronom*? (Il est du même genre, du même nombre et de la même personne que l'être qu'il désigne ou que le nom dont il tient la place.) — *Vous*: ce mot désigne-t-il plusieurs personnes? (Non, il est employé pour toi.) — *Autrui*: de quel mot est formé ce *pronom*? (Du mot *autre*.) — Quel est le rôle de *autrui*? (Il est complément de comptant; *autrui* ne s'emploie que comme complément. — *Qui*, *que*: ces *pronoms* s'effacent-ils lorsqu'on rétablit les noms

dont ils tiennent la place ? (Non, car on dirait *laquelle valeur, laquelle fortune*, et l'on voit qu'ils restent dans l'adjectif *laquelle* dont ils forment le radical.) En est-il ainsi pour les autres pronoms ? (Non, en général, ils s'effacent entièrement.) — *Nul* : ce mot est-il toujours pronom ? (Il est adjectif indéfini lorsqu'il détermine un nom.) — *Chacun* : de quels mots est formé ce pronom ? (De *chaque* et de *un*.) — *Il* : de quel nom ce pronom tient-il la place ? (D'aucun nom, il est dit pronom *impersonnel* ; dans cette phrase, il annonce le sujet réel placé après le verbe.) — *Les autres* : le mot *autre* est-il toujours pronom ? (Il est adjectif lorsqu'il détermine un nom.) Quel est le nom des expressions *l'un l'autre, l'un à l'autre, les uns les autres* ? (Ces pronoms expriment une idée de réciprocité.) Et celui des expressions *l'un et l'autre, les uns et les autres* ? (Ces pronoms expriment simplement une idée de pluralité.) — *Ce* : quel rôle joue ce pronom dans la formation des pronoms démonstratifs ? (Ce est la racine des pronoms démonstratifs ; pour les former, il s'unit aux adverbes *ci, là* (ceci, cela) ou aux pronoms *lui, eux, elle, elles* (celui, ceux, etc.), qui peuvent encore être suivis des adverbes *ci, là* (celle-là, ceux-ci).

IV. LA MER.

La première chose qui se présente, c'est l'immense quantité d'eau qui couvre la plus grande partie du globe. Ces eaux occupent toujours les parties les plus basses ; elles sont aussi toujours de *niveau*, et elles tendent *perpétuellement* à l'équilibre et au repos. Cependant nous les voyons agitées par une forte puissance qui, s'opposant à la tranquillité de cet élément, lui *imprime un mouvement* périodique et réglé, soulève et abaisse alternativement les fiots, et fait un balancement de la masse totale des mers, en les *remuant* jusqu'à la plus grande profondeur.

Là sont ces contrées orageuses où les vents en fureur précipitent la tempête, où la mer et le ciel également agités, se choquent et se confondent ; ici sont des mouvements *intestins*, des bouillonnements, des *trombes* et des agitations extraordinaires *causées* par des volcans dont la bouche *submergée* vomit le feu du

sein des ondes, et pousse jusqu'aux nues une épaisse vapeur mêlée d'eau, de *soufre* et de bitume. Plus loin, je vois ces *gouffres* dont je n'ose approcher, qui semblent attirer les vaisseaux pour les engloutir.

QUESTIONS et EXPLICATIONS. — *De niveau* : dont la surface forme un plan horizontal. *De niveau* est une locution adv. — *Perpétuellement* : mots de la même famille : Perpétuation, perpétuer, perpétuel, perpétuité. — *Imprime le mouvement* : donne, communique le mouvement. — *Remuant* : quelle espèce de mot ? Participe présent, parce qu'il marque l'action. — *Où* : pronom relat. mis pour *dans lesquelles*, compl. indir., le premier de *précipitent*, et le second de *se choquent et se confondent*. — *Intestins* : intérieurs ; c'est un adj. qual. — *Trombes* : colonnes de vapeur descendant d'une nuée, qui s'avancent en tournoyant et causent de grands ravages. — *Causées* : se rapporte à *agitations* seulement. — *Submergée* : (lat. *sub*, sous ; *mergere*, plonger) converte d'eau. — *Soufre* : un seul f ; *souffre*, du verbe souffrir, s'écrit avec deux f. — *Gouffre* : (deux f), en général, trou large et profond ; en particulier, *tournoiement d'eau*. Les gouffres de la mer sont produits par le mouvement de plusieurs courants contraires. Le plus grand gouffre que l'on connaisse est le *Maelstrom* dans l'océan Glacial, près des îles Loffoden. Buffon dit qu'il a plus de vingt lieues de circuit, qu'il absorbe pendant six heures tout ce qui est dans son voisinage, eau, baleines, vaisseaux, et qu'il rend ensuite pendant autant de temps tout ce qu'il a absorbé.

(Travaux scolaires.)

L. D.

Phrases à corriger.

1. Chacun se rend à l'envie au lieu de la conversation.
2. Nous entrerons dans une période séculaire de barbarie, où, sous le pilon des révolutions et dans les ténèbres, se recomposera, avec les éléments que Dieu connaît, la force sociale que vous avez laissé périr.
3. Les compagnies se sont succédées pour faire la traite des pelleteries et

n'ont pas rempli les engagements en vertu desquels elles devaient favoriser l'émigration et la colonisation.

4. Ce vœu est très légitime, et il serait désirable qu'on le réalise au plus tôt.

5. Malgré qu'il eût un doigt coupé, le P. J. fut autorisé à célébrer la sainte messe, permission qui n'avait encore été accordée.

6. Ce sont les maîtres attirés de l'enseignement laïque eux-mêmes qui conviennent que le programme de cette morale tout humaine, indépendante, civique, comme on voudra l'appeler, s'est évanoui en fumée.

Corrections.

1. Chacun se rend à l'envi...

2. ...la force sociale que vous avez laissées périr.

3. Les compagnies se sont succédé pour faire la traite des pelleteries,...

4. ... et il serait désirable qu'on le réalisât au plus tôt.

5. Bien qu'il eût (ou quoiqu'il eût) un doigt coupé,...

6. ...s'est évanouie en fumée.

Composition.

I

LES ORPHELINS.

TEXTE. — Pourquoi les orphelins sont-ils à plaindre ?

DÉVELOPPEMENT. — Pourquoi les orphelins sont à plaindre ? Hélas ! c'est parce qu'ils manquent des soins délicats et continuels qu'une mère seule peut donner ; parce qu'ils sentent bien, les pauvres petits, que l'affection de ceux qui les entourent ne remplacera jamais celle du père ou de la mère disparus.

Plus tard, quand ils ont grandi, qui leur donne de bons conseils ? qui leur

fait comprendre leur devoir ? Des étrangers, toujours des étrangers. Pourquoi travailleraient-ils ? pour qui auraient-ils le courage d'étudier leurs leçons, de faire leur travail comme il doit être fait ? Pour eux seuls, car, après une longue journée de sagesse et d'application, personne ne les récompensera avec un bon baiser et une bonne parole. Plus tard enfin, dans la vie, ils sentiront, quoique grands, le malheur de n'avoir pas le cœur ami d'un père ou d'une mère pour aller s'y reposer. Oh ! plaignons les orphelins et aimons-les plus que les autres enfants. (*Travaux scolaires.*)

II

TEXTE. — Une jeune fille a reçu de sa famille une petite somme d'argent pour ses étrennes. Dans une lettre à une de ses amies, elle dit l'usage qu'elle compte en faire.

DÉVELOPPEMENT. — Vous avez ri, ma chère amie, de l'embarras qui a été le mien, lorsque j'ai reçu de mes parents, et douze piastres, et la permission de disposer à mon gré d'une pareille somme (une fortune pour moi !). Et aujourd'hui, vous me demandez à quoi je vais dépenser tant d'argent. Soyez satisfaite, aimable curieuse, voici mes projets :

Je voulais, avec " ma fortune, " faire du bien, combler mes amies de cadeaux, et passer beaucoup de mes nombreuses fantaisies.

J'ai eu les idées les plus originales, les plus diverses, que j'ai cent fois prises, laissées, reprises, abandonnées, enfin ; pour tout ce que je désirais, tant pour les autres que pour moi, il m'aurait fallu de grosses, de très grosses sommes, et... je n'ai que douze piastres !

Tout d'abord, je fais la part du pauvre : les trois plus petits et plus malheureux garçons du petit village où je passe chaque année mes vacances, recevront

demain de beaux souliers tout neufs, avec de bons chaussons bien fourrés, et ils auront moins froid, cet hiver, en allant à l'école.

Comme je ne puis, malgré mon désir, offrir un cadeau à chacune de mes amies, je prie notre directrice d'accepter, pour la bibliothèque de notre pensionnat, un dictionnaire de biographie, d'histoire et de géographie. En agissant ainsi, je réponds à un vœu fréquemment exprimé par mes compagnes, de voir figurer cet ouvrage parmi ceux qu'on met à notre disposition. Ce dictionnaire sera à nous toutes. Nous y puiserons de précieux renseignements pour nos devoirs et nos leçons. Ce sera notre bien commun, et la possession de chacune en même temps. Ces dépenses faites, je m'abonnerai pour un an, à un journal... scientifique ? — oh ! non, tout simplement à un journal de modes ! Ma mère m'a donné, à ce sujet, ses excellents conseils : je prends le journal qu'elle m'a indiqué. Avec lui, m'a-t-elle dit, on apprend vite et bien, à devenir une excellente (et élégante aussi) femme d'intérieur. — Ai-je bien fait ? Dites-moi vite comment vous auriez agi à ma place, et laissez-moi vous embrasser affectueusement. (*Journal des Instituteurs.*)

III

UN ACCIDENT.

TEXTE. — Jean a la mauvaise habitude de jeter des pierres. Un jour, au sortir de la classe, il blesse grièvement son camarade et ami Lucien. Désespoir de Jean qui au fond a un très bon cœur. Conclusion morale.

DÉVELOPPEMENT. — Jean n'est point un méchant garçon, mais c'est un enfant étourdi, qui aime tant le jeu, qu'il ne réfléchit jamais s'il ne commettrait pas quelque sottise en s'amusant.

Il y a quelque temps, il avait pris la mauvaise habitude de jeter des pierres. C'était pour lui une grande joie de viser un but, et d'essayer de l'atteindre du plus loin qu'il pouvait. Maintes fois, nous lui disions qu'il causerait quelque malheur. Il riait de nous, et continuait de plus belle.

L'autre jour, au sortir de la classe, Jean s'amusait à son jeu favori. Il visait un arbre de la route, et pan ! il lançait sa pierre. Mais voilà qu'au moment où la pierre lui échappait des mains, le petit Lucien traversait la route, se dirigeant vers l'arbre visé par Jean. C'est lui, le pauvre petit, qui reçut le coup. Son visage était abîmé, son nez, son œil fort endommagés. Quant à Jean, il était bien honteux de sa faute, et il en était plus chagrin encore. Il pleurait, se désolait, faisait peine à voir. Il voulut accompagner lui-même le petit blessé jusque chez ses parents, et tout le long du chemin, il l'embrassait en lui demandant pardon.

Heureusement, la blessure de Lucien fut sans gravité. Après quelques jours, il n'y paraissait plus rien. Cette aventure a guéri Jean de sa dangereuse manie. Il comprend que les jeux ne sont acceptables qu'à la condition de ne nuire à personne. Il voit que l'étourderie est un défaut dont il faut à tout prix se corriger, si l'on veut éviter à soi-même et aux autres de grandes peines. (*Travaux scolaires.*)

Exercices de calcul.

I. La couverture d'un bâtiment a sur chaque versant 12 verges de longueur et 6 verges de largeur ; on y a employé 50 tuiles courbes par verge carrée : combien a-t-on employé de tuiles en tout ?

Réponse : 7200 tuiles.

Solution :

Surface des 2 versants = $12 \times 6 \times 2$
= 144 verges carrées.

Nombre de tuiles demandé = $50 \times 144 = 7200$ tuiles.

II. Une rue longue de 752 verges a une surface de 7520 verges carrées : quelle en est la largeur ?

Rép. : 10 verges.

Solution :

Largeur demandée = $\frac{7520}{752} = 10$ vgs.

III. Un chemin a 700 verges de longueur et 8 verges de largeur : combien faudra-t-il de journées d'ouvriers pour le bomber, en supposant qu'un ouvrier puisse bomber 50 verges carrées par jour ?

Rép. : 112 journées.

Solution :

Surface du chemin = $700 \times 8 = 5600$ verges carrées.

Nombre de journées demandé = $\frac{5600}{50}$
112 journées.

IV. Pour faire une robe, on a employé 7 verges 80 d'une étoffe ayant 0 vg. 70 de large, et pour la doubler entièrement, une autre étoffe de 0 vg. 60 de large. Sachant que toute la doublure employée a coûté \$1.46, on demande le prix de la verge de cette doublure.

Réponse : 16 cts.

Solution :

Quantité de la 1ère étoffe employée = $7.80 \times .70 = 5$ vg. 46.

Longueur de la doublure = $\frac{5.46}{.60} = 9$ vg. 1.

Prix de la verge de la doublure = $\frac{1.46}{.09.1} = \$0.16...$

V. Un marchand a vendu 60 verges d'étoffe à raison de \$2.50 la verge ; il a fait un bénéfice de 10 % sur le prix d'achat : combien les 60 verges lui avaient-elles coûté ?

Réponse : \$136.36.

Solution :

Prix de vente des 60 verges = $2.50 \times 60 = \$150.$

Prix d'achat des " $\frac{150 \times 100}{110}$
= $\frac{1500}{11} = \$136.36.$

TRIBUNE LIBRE.

Le système métrique.

(Suite.)

CHAPITRE VIII.

DES POIDS.

85° Les Poids sont des instruments de forme déterminée et convenable, confectionnés en divers métaux (cuivre, fonte, etc., suivant le cas), servant à déterminer d'une manière positive la pesantueur comparative des différents articles ou denrées du commerce qui se vendent au poids (1).

86° Pour comparer les corps graves à une pesanteur fixe, on a choisi l'eau distillée, qui est l'eau pure, l'une des matières les plus homogènes, que l'on peut toujours se procurer avec un degré égal de pureté, et ayant toujours le même poids spécifique. L'eau ordinaire n'est

(1) Pour peser ou comparer les poids, il faut faire usage de balance. Plus la construction de la balance est délicate, plus on obtient de précision dans le résultat des pesées.

pas toujours pure, parce qu'elle peut contenir des sels ou autres ingrédients en solution qui en changeraient le poids spécifique.

87° Pour plus grande précaution en comparant le poids, on a eu soin de réduire l'eau à son *maximum de densité*, ce qui a été obtenu en la prenant à 4° degrés centigrades au-dessus du point de congélation ; parce que au-dessus ou au-dessous de ce point, l'eau change de poids spécifique à cause de l'air ou du calorique qui s'y introduisent. La comparaison des poids a aussi été faite dans le vide pour éviter la pression de l'air, qui, comme l'eau, varie suivant la pression barométrique et l'humidité qu'elle contient.

UNITÉ PRINCIPALE DE POIDS.

88° L'unité principale ou générique des poids est le GRAMME. Le gramme est aussi, comme les autres classes de poids et mesures métriques, tiré du Mètre, et il consiste en une pièce en métal quelconque (platine, cuivre, fonte, etc.) du poids exact d'un centimètre cube d'eau distillée à 4° c., pesée ou comparée dans le vide, comme il a été dit ci-dessus, n° 86 et 87 (1).

UNITÉS SECONDAIRES.

89° Les UNITÉS SECONDAIRES ne sont guère aujourd'hui que le centigramme (cg), le milligramme (mg), le kilogramme (kg), le quintal métrique de 100 kg (qtl), et enfin le tonneau métrique ou la tonne (t), qui vaut 1000 kg.

(1) C'est Lefebvre Geneau qui fut chargé par l'Institut de France de déterminer le poids d'un centimètre cube d'eau distillée et réduite comme il est démontré plus haut, pesanteur à laquelle il fut convenu de donner le nom de gramme.

Pour conserver en sûreté les mesures de longueur et de pesanteur, les étalons du mètre et du kilogramme furent exécutés sous les yeux des commissaires chargés de déterminer ces mesures, et après avoir été vérifiées par eux, on les déposa dans les archives royales et à l'observatoire de Paris.

Voir tableau XI des unités de poids donné ci-dessous.

XI. TABLEAU DES UNITÉS DE POIDS.

	Quintal. 100 Kilog.	Myriag.	Kilog.	Hectog.	Décag.	GRAM.	Décigram.	Centigram.
Tonne. 1000 Kg.	10	100	1000	10,000	100,000	1,000,000		
1	1	10	100	1000	10,000	100,000	1,000,000	
		1	10	100	1000	10,000	100,000	1,000,000
			1	10	100	1000	10,000	100,000
				1	10	100	1000	10,000
					1	10	100	1,000
						1	10	100
							1	10
								1

AUTRE TABLEAU DES MESURES DE COMPTE DES POIDS.

1 tonne métrique (t)	vaut 10 quintaux (qx)
1 quintal " (q)	" 10 myriagrammes
1 myriagramme (mg)	" 10 kilogrammes
1 kilogramme (kg)	" 10 hectogrammes
1 hectogramme (Hg)	" 10 décagrammes
1 décagramme (Dg)	" 10 grammes
1 GRAMME (g)	" 10 décigrammes
1 décigramme (dg)	" 10 centigrammes
1 centigramme (cg)	" 10 milligrammes (mg)

90° Le *gramme* étant trop petit pour servir dans les pesées les plus ordinaires, il en résulte que le *kilogramme* est réellement l'unité la plus employée dans presque toutes les transactions commerciales. De sorte que le *kilogramme*, quoique n'étant pas l'unité *générique des poids*, peut presque être considéré comme *unité principale*.

91° Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, les *unités de poids* sont aussi de 10 en 10 fois plus grandes ou plus petites les unes que les autres ; en conséquence, il faudra, pour les réduire d'une dénomination en une autre, faire comme dans les *mesures de longueur* et de *capacité*, c'est-à-dire, couper par rang d'un chiffre avec le point décimal.

92° Les poids sont de différentes formes, et ne sont pas tous faits de la même matière.

DES POIDS EN FONTE DE FORME
HEXAGONE.

93° Sur les 10 poids en *fonte*, il y en a deux, ceux de 50 kg. et de 20 kg., en forme de pyramide tronquée, arrondie sur les angles, avec une base rectangulaire ; et huit en forme de pyramide tronquée ayant pour base un hexagone régulier. Ils sont tous munis d'un anneau qui en facilite le maniement.

Cette série va de 50 kg. à 50 g (½ hectog.). Les dimensions de ces poids sont données au tableau XII ci-après.

XII. TABLEAU DES POIDS EFFECTIFS EN FONTE
AVEC LEURS DIMENSIONS.

Noms des poids en fer de forme hexagonale.		Epaisseur ou hauteur en millimètres	Diagonale de la face	
			inférieure en millim.	supérieure en millim.
50 Kil.	5 myriagramm.	142.0	326.8	276.5
20 "	2 "	104.0	240.0	202.0
10 "	1 "	083.0	190.6	160.0
5000 gr.	5 kilogrammes	066.0	151.0	128.0
2000 "	2 "	048.0	111.4	094.0
1000 "	1 "	038.0	088.6	072.0
500 "	5 hectogramm.	031.0	070.0	060.0
200 "	2 "	021.8	051.0	043.0
100 "	1 "	018.0	041.0	034.0
50 "	5 décagrammes	014.0	032.6	026.2

DES POIDS DE CUIVRE EN FORME DE
CYLINDRE.

94° Il y a 13 poids en cuivre ayant la forme d'un cylindre surmonté d'un bouton, pour les onze plus gros ; la hauteur du cylindre est égale au diamètre, et celle du bouton en est la moitié. Pour les 2 plus petits, ceux de 2 g. et 1 g., le diamètre est plus grand que la hauteur. Cette série va de 10 kg. à 1 g. Les dimensions de ces poids sont données dans les colonnes 1, 2, 3 et 4 du tableau n° XIII ci-dessous.

POIDS EN LAMES.

95° Les 12 poids en forme de lames minces et coupées carrément, sont fabriqués en cuivre, en argent ou en platine. Cette série va de 5 *décigrammes* au *milligramme*. Voir même tableau XIII pour les dimensions de ces poids lorsqu'ils sont fabriqués en cuivre, colonnes 5 et 6.

XIII. TABLEAU DES DIVERS POIDS EFFECTIFS EN CUIVRE AVEC LEURS DIMENSIONS.

Noms des poids en cuivre avec boutons.		Poids en cuivre.		Poids de cuivre en lames carrées.	
		Hauteur totale en millim.	Hauteur et diam. des cylind. en millim.	Noms.	Côté en millim.
10 kilog.	1 myriagrammes	166.8	111.3	5 décigram.	015.0
5000 gram.	5 kilogrammes	132.3	088.2	2 "	012.0
2000 "	2 "	097.5	065.0	1 "	010.0
1000 "	1 "	077.2	051.5	1 "	010.0
500 "	5 hectogrammes	061.5	041.0	5 centigram.	009.0
200 "	2 "	045.3	030.2	2 "	007.0
100 "	1 "	036.0	024.0	1 "	006.0
50 "	5 décagrammes	028.5	019.0	1 "	006.0
20 "	2 "	021.0	014.0	5 milligram.	005.0
10 "	1 "	016.6	011.1	2 "	004.0
	5 grammes	013.2	008.8	1 "	003.3
	2 "	006.1	diam. haut. 008.1	1 "	003.3
	1 "	004.5	007.5	1 "	002.4

CHAPITRE IX.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA MANIÈRE D'ÉCRIRE ET DE LIRE OU EXPRIMER LES QUANTITÉS MÉTRIQUES.

96° Avant de commencer ces explications, il est nécessaire de dire ici qu'il est très important de ne pas oublier que les lettres suivantes : *m, mq, a, mc, st, l, et g*, auxquelles on a donné le nom de *lettres initiales*, ou initiales, placées après un nombre quelconque, signifient toujours *mètre, mètre carré, are, mètre cube, stère, litre et gramme*. Aussi les lettres *M, K, H, D*, et *d, c et m*, sont les *lettres initiales* des multiples et des sous-multiples des mesures secondaires des mesures métriques, et signifient toujours *Myria, Kilo, Hecto, Déca* (multiples), et *déci, centi, milli* (sous-multiples).

97° Ces dernières lettres placées avant les premières forment l'initiale de la mesure, et en expriment la classe et la dénomination ; comme, par exemple, *Mm* signifie *myriamètre* ; *Kg*, *kilogramme* ; *Hl*, *hectolitre* ; *Dst*, *décastère* ; *dl*, *décilitre* ; *cg*, *centigramme*, et *mm*, *millimètre* ; *mq*, *mètre carré* ; *dmc*, *décomètre cube*. Ces initiales s'appliquent à toute la nomenclature du système métrique. Il faut ajouter à ces initiales les lettres *t, ql* ou *qtz* qui signifient *tonne, quintal* ou *quintaux*.

NOTE.—Il est à propos de faire remarquer que les mots *déca* et *déci* commencent par la même lettre *d* ; on emploie *D* capital pour désigner *Déca*, et *d* minuscule pour désigner *déci*.

DE L'ÉCRITURE.

Mesures de longueur.

98° On écrit en premier lieu le nombre de la quantité donnée qu'on surmonte de l'initiale qui lui appartient, et on place la virgule; ensuite on tranche 1 chiffre, 2 chiffres, etc., selon qu'il faut 10, 100 ou 1000, de l'unité secondaire qui doit suivre l'initiale qu'on vient de placer pour indiquer l'unité exprimée par cette même initiale.

99° Illustration.—Si la quantité est exprimée en mètres, *m*, et centimètres, *cm*, on écrit d'abord le nombre de mètres, qu'on surmonte de l'initiale qui lui appartient, *m*, et on place la virgule; ensuite on tranche 2 chiffres qui représentent les centimètres, *cm*. Si la somme est en mètres, *m*, et millimètres, *mm*, on écrit les mètres avec l'initiale comme ci-dessus et on tranche 3 chiffres qui représentent les millimètres, *mm*, en complétant au besoin avec des zéros les tranches de 2 ou de 3 chiffres. Ainsi :

- 1° Trois mètres cinquante-sept centimètres, s'écrit 3m, 57 (1)
- 2° Trois mètres sept centimètres : 3m, 07 (2)
- 3° Quatre-vingt-quatre centimètres : 0^m, 84
- 4° Un mètre vingt-cinq millimètres s'écrit 1m, 025 (3)
- 5° Douze millimètres : 0^m, 012 (4)
- 6° Dix-huit kilomètres vingt-quatre mètres s'écrit 18 km, 024 (4)
- 7° Quarante-sept kilomètres deux cent cinquante mètres s'écrit 47km, 250
- 8° Deux kilomètres trois mètres : 2km, 00 3)
- 9° Trois kilomètres trente-cinq mètres s'écrit 3km, 035 (4)
- 10° Six hectomètres vingt-cinq mètres s'écrit 6km, 25

(1) Le chiffre 57 n'est pas changé, parce qu'il faut 100 centimètres pour faire un mètre, de sorte qu'il faut une tranche de 2 chiffres.

(2) Comme il faut 100 centimètres pour faire un mètre et qu'on n'en a que 7, on complète la tranche de 2 chiffres par un zéro.

(3) Comme il faut 1000 millimètres pour faire 1 mètre, il faut une tranche de 3 chiffres; on complète avec un 1 ou 2 zéros.

(4) Comme il faut 1000 mètres pour 1 kilomètre, la note précédente s'applique de la même manière et l'on ajoute 1 ou 2 zéros.

100° DE LA LECTURE.—Dans le cas où l'unité est le mètre, *m*, s'il reste 1 chiffre après la virgule, on l'exprime en décimètres, *dm*; s'il y en a 2, ce sont des centimètres, *cm*, et s'il y en a 3, ce sont des millimètres. Dans le cas où l'unité serait le kilomètre, *km*, les 3 premiers chiffres seraient des mètres, *m*, les 2 suivants des centimètres, *cm*, ou des *mm* s'il y a trois chiffres.

ILLUSTRATION. Lisez les nombres suivants :

1° 3m, 25	se lit	3m, 25 cm.
2° 1m, 235	"	1m, 235 mm.
3° 4km, 25	"	4km, 250 m. (1)
4° 2km, 2583	"	2km, 258m, 30 cm.
5° 7hm, 27	"	7hm, 27m.

NOTE.—La même règle peut s'observer pour l'écriture et la lecture des mesures de *capacité* et de *poids*, parce que les unités de ces dernières sont semblables à celles du mètre, c'est-à-dire de 10 en 10 fois plus grandes ou plus petites les unes que les autres. Ainsi le kilomètre vaut 1000 mètres, comme le kilogramme vaut 1000 grammes. L'hectomètre vaut 100 mètres, comme l'hectolitre vaut 100 litres; de sorte qu'il faut faire les tranches du même nombre de chiffres dans ces trois classes de mesures.

MESURES DE SURFACE OU CARRÉES.

101° Il y a seulement quatre unités généralement en usage (58) dans les mesures de surface; le mètre carré, *m^q*; le décimètre carré, *dm^q*; le centimètre carré, *cm^q* et le millimètre carré, *mm^q*. Ces unités décroissent de 100 en 100, de sorte qu'il faut trancher 2 chiffres pour passer d'une unité à une autre; on n'exprime jamais plus de trois unités simultanément et le plus souvent deux.

102° ÉCRITURE.—On écrit le nombre de mètres carrés, *m^q*, que l'on surmonte de son signe initial, *m^q* (2); on place la

(1) On s'est ajouté un zéro pour réduire en mètres les 3 hectomètres 5 décimètres, parce que dans le cas de kilomètres, la lecture se fait généralement en kilomètres, mètres, centimètres et millimètres, et l'on omet les hectomètres, décimètres et décimètres.

(2) Les architectes et entrepreneurs remplacent l'abréviation *m^q* par *m²*.

virgule. puis on tranche 2 chiffres qui représentent les décimètres carrés, *dmq.* Enfin, s'il y a une autre tranche de deux chiffres, qui seront des centimètres carrés, *cmq.*, on complètera ces tranches avec des zéros, s'il est nécessaire.

ILLUSTRATION.—Écrivez en chiffres les quantités suivantes :

- N° 1.—Trois mètres trente-deux décimètres cinq centimètres carrés s'écrit 3^m.3205
- N° 2.—Quatre cent cinquante mètres cinq décimètres et soixante et sept centimètres carrés s'écrit..... 450^m.0567
- N° 3.—Trente-cinq mètres six décimètres carrés s'écrit.... 35^m.06
- N° 4.—Vingt-deux mètres cinquante-sept centimètres carrés s'écrit..... 22^m.0057
- N° 5.—Six mètres sept centimètres carrés s'écrit..... 6^m.0007

103° LECTURE.—On énonce la partie entière, puis la première tranche de 2 chiffres avec les mots *dmq.* puis la deuxième tranche de 2 chiffres avec les mots *cmq.*

104° ILLUSTRATION. Opérant sur les quantités précédentes, on a le résultat suivant :

- | | |
|--------------------------|------------------|
| 1° 3 m, 32 dmq, 5 cmq. | 4° 22 m, 57 cmq. |
| 2° 450 m, 5 dmq, 67 cmq. | 5° 6 m, 7 cmq. |
| 3° 35 m, 6 dmq. | |

SURFACES AGRAIRES.

105° L'ÉCRITURE et la **LECTURE** des surfaces agraires est facile. Il n'y a que trois unités reconnues : l'*hectare*, *ha* ; l'*are*, *a* ; et le *centiare*, *ca.* Il est d'habitude de les exprimer séparément dans l'*écriture* et dans la *lecture* : par exemple, on écrit et on lit indifféremment 22 ha, 8 a, 17 ca.

Si, cependant, le nombre des unités supérieures est petit, on ne l'énonce pas toujours. Ainsi, on dit bien 148 ares, comme 152 centiares ; mais on ne dira pas 2353 ares, mais 23 ha, 58a.

SURFACES TOPOGRAPHIQUES.

106° La seule unité est le *kilomètre carré*, *kmq.* ; on ne descend jamais au-dessous de son centième, qui est l'*hectare*.

DES MESURES CUBIQUES OU VOLUMES.

107° Comme les unités de volumes sont de 1000 en 1000 fois plus grandes les unes que les autres, il faut que les tranches qui les représentent soient de 3 chiffres chacune.

108° ÉCRITURE.—Si l'unité est le mètre cube, *mc*, on énonce le nombre de mètres cubes, *mc* ; on le surmonte de son signe initial (*mc*) (1) ; on place la virgule, puis la tranche de 3 chiffres qu'on complète au besoin avec des zéros, représente les décimètres cubes, *dmc*.

Si l'unité la plus haute est donnée en décimètres cubes, *dmc*, on écrit le nombre de décimètres cubes qu'on surmonte de son initiale, *dmc*, et on place la virgule ; la tranche de trois chiffres qui suit représente les centimètres cubes, *cmc*.

109° ILLUSTRATION.—Écrivez en chiffres les quantités suivantes :

- No 1—Trois mètres cinquante six décimètres cubes s'écrit 3^m.056.
- No 2—Huit cent cinquante-trois décimètres cubes s'écrit 0^m.853.
- No 3—Vingt-sept décimètres quatre centimètres cubes s'écrit 27^{dmc}.004
- No 4—Dix-sept mètres quarante centimètres cubes s'écrit, 17^m.000040.
- No 5—Six mètres vingt décimètres cinquante-quatre centimètres cubes s'écrit 6^m.020054.

LECTURE.—Si l'unité est le mètre cube, *mc*, on exprime le nombre de mètres cubes, *mc*, puis la tranche des trois premières décimales exprime les décimètres cubes, *dmc*. Si l'unité est le décimètre cube, *dmc*, on énonce les décimètres cubes, *dmc*, puis la tranche de 3 chiffres qui suit, exprime les centimètres cubes, *cmc*. Il n'est pas nécessaire d'illustrer

(1) Les architectes et les entrepreneurs remplacent l'abréviation *mc* par *m³*.

la manière de lire ces quantités, attendu que la lecture nous en paraît très facile.

CHANGEMENT D'UNITÉS

ou réduction des unités en d'autres plus grandes ou plus petites en valeur.

110° Le changement d'unités se fait en déplaçant la virgule qui coupe les nombres décimaux, soit en avançant la virgule, (1) ou en la reculant.

La virgule se recule ainsi de 1, 2, 3, 4, etc., chiffres selon que le nombre que l'on veut réduire est de 10, 100, 1000, ou 10000 &c., plus grand ou plus petit en valeur que celui que l'on veut obtenir. Ainsi pour ex primer en mètres, *m*, une longueur écrite en kilomètres, *km*, on avance la virgule de 3 rangs ou chiffres, parce que 1 kilomètre vaut 1000 mètres ; on complète par des zéros.

Si le nombre est un entier, on le fait suivre de 3 zéros avant de placer la virgule.

111° ILLUSTRATION. — Réduisez les quantités suivantes en changeant la virgule de place :

No 1.—3 ^{km} .	2437	— en mètres.....	= 3243 ^m .	7
" 2.—5 ^{km} .	02	— en mètres.....	= 5020 ^m .	
" 3.—4 ^{hl} .	256	— en litres.....	= 425 ^l .	6
" 4.—3 ^{gr} .	03	— en grammes...	= 3030	g.
" 5.—2 ^{hm} .	50.	— en mètres.....	= 250 ^m	
" 6.—3 ^{ha} .	085	— en ares.....	= 308 ^a .	5
" 7.—10	D st .	6	— en stères.....	= 106 st .
" 8.—25 ^{mq} .	07	— en décim.carrés	= 2507 ^{dmq} .	
" 9.—4 ^{mq} .	006	— en centim.car..	= 49060 ^{cmq}	
" 10.—5 ^{mc} .	250	— en décim. cubes	= 5250 ^{dmc}	
" 11.—2 ^{mc} .	057	— en cent. cub.	= 2057000 ^{cmc}	
" 12.—5 ^{dmc} .	050	— en mill. cub.	= 5050000 ^{mmc} .	

(A suivre.)

J.-L. VINCENT.

(1) *Avancer* la virgule, c'est la porter vers la droite, et la reculer, c'est la porter vers la gauche.

LECTURE POUR TOUS.

LE PRINCE VIOLENT.

Une fée bienfaisante apparut un jour à un jeune prince appelé Violent, et lui fit présent d'un gobelet précieux en lui disant : " Toutes les fois que vous serez tenté de vous mettre en colère, emplissez d'eau ce gobelet, et le videz en trois fois." Le prince ne tarda pas à éprouver la tentation si bien prévue : il eut aussitôt recours au moyen indiqué, et l'accès de colère n'aboutit pas.

Ayant revu sa protectrice, il lui dit : " En vérité, Madame, j'admire la vertu de votre présent.—Prince, lui répondit la fée, je ne veux pas vous tromper : il n'y a aucune vertu dans ce gobelet ; mais voici en quoi consiste le pouvoir de cette eau bue en trois coups. Un homme ne se laisserait jamais emporter par la colère, si la passion ne le surprenait pas et lui laissait de temps de réfléchir. Or, en se donnant la peine de verser de l'eau dans le gobelet et en la buvant, à trois reprises, on prend du temps ; la réflexion vient, les sens se calment, et la passion fait place à la raison."

Mme LEPRINCE DE BEAUMONT.

Pensées diverses.

Si votre voisin vous déplaît, cherchez en la raison dans vos propres défauts.

(LA ROCHEFOUCAULD.)

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix de l'abonnement est de UN DOLLAR par année, payable d'avance, pour le Canada et les Etats-Unis. Pour la France et les pays de l'union postale, six francs cinquante centimes.

Nous ne pouvons fournir que les volumes V, VI, VII, VIII et IX, XII, XIII et XIV.

Prix de chaque volume broché : Un dollar.
Chaque numéro se vend séparément 10 cts.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

BOITE POSTALE No 2178, Montreal (Canada).